MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

REHABILITATION DES ANCIENNES DECHARGES DE DOLLEMARD - LE HAVRE (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville du Havre

Raison sociale

Mairie

N° SIRET

2 1 7 6 0 3 5 1 3 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

BROUDIC

Prénom(s)

Kenny

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. 14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Aménagements de réhabilitations d'anciennes décharges côtières incluant des matériaux grossiers en pied de falaises Aménagements de réhabilitations d'anciennes décharges côtières au sein du site Natura 2000 du Littoral Cauchois.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux à réaliser consisteront aux différentes phases suivantes:

1- Phase préparatoire des emprises des travaux afin de vérifier les aspects sécuritaires des terrains en haut et en bas de falaise avant mise en place des installations provisoires (forage des sols, diagnostics sédimentaires, missions géotechniques, mise en défens des zones écologiques sensibles, mises en place des protections sur la falaise...);

2- Phase de mise en place des atelliers de terrassement et de tri en bas de falaise et des installations de grutage et de lavage en haut de falaise ;

3- Phase de réalisation des travaux de terrassement, de tri et de gestion des déchets rencontrés sur chacun des cones de déchets à réhabiliter ;

4- Phase de réutilisation au maximum de l'ensemble des déchets valorisables sur site et hors site à l'issue du lavage des matériaux et élimination des déchets résiduels en installations agréées;

5- Repli des installations provisoires et remise en état des surfaces occupées.

4.2 Objectifs du projet

La réhabilitation des anciennes décharges du DOLLEMARD, c'est l'ambition de réparer, reconquérir et pérenniser le littoral de la ville du Havre. L'opération de réhabilitation des anciennes décharges du DOLLEMARD correspond à la réalisation d'un chantier présentant un impact environnemental le plus faible possible et répondant au critère « zéro rejet en mer de microplastiques », afin d'intervenir le plus rapidement possible pour stopper les pollutions diffuses des déchets vers la mer et de restituer les falaises à leur habitat et paysage naturel d'origine. En effet, les emports de déchets issus des anciennes décharges représentant plusieurs milliers de m3 par an s'accélèrent désormais au même rythme que l'érosion côtière imposant un démarrage de l'opération de résorption dans les meilleurs délais.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD nécessitera la mise en place d'infrastructures techniques temporaires en partie basse et en partie haute des Falaises et également des emprises sur certains secteurs situés en haut de l'Estran.

La méthodologie de traitement des cones de déchets est la suivante :

1- Terrasser les matériaux par paliers, en intégrant les contrôles des risques pyrotechniques et amiante, et de stabilité géotechnique (recours à des cloutages et engrillagements de parois des falaises) ;

2- Transférer les matériaux sur une plateforme de tri située en zone non érodable sur le secteur Nord;

3- Remonter certains matériaux à l'aide d'une grue vers le haut de Falaise en vue de leur traiterment complémentaire ou en vue de leur évacuation ou de leur valorisation extérieure au site ;

4- Réaménager de façon coordonnée et sécuritaire les secteurs réhabilités des anciennes décharges, avec une progression du Sud vers le Nord .

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sans objet

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à la présente demande d'examen au cas par cas ;

- à un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ;

- à une demande d'autorisation de dérogation d'espèces protégées associée à une évaluation des incidences au titre de Natura 2000;

- à des demandes d'autorisation au titre de l'Urbanisme et municipales (voieries), des autorités portuaires et maritimes (HAROPA) et des autorités aéroportuaires.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- La zone de projet concerne uniquement les falaises correspondant aux anciennes décharges de DOLLEMARD situées au Havre entre les communes d'Octeville-sur-Mer au Nord et Sainte Adresse au Sud. - Travaux de terrassement des cônes de déchets et de réhabilitation des falaises de DOLLEMARD - Déchets répartis sur la bande littorale à trier, à laver, à valoriser ou à évacuer - Travaux répartis sur plusieurs années	- 2,3 ha - 334 700m3, répartis sur 1km et représentant : - 361 629 T (en Tranche Ferme) - 182 556 T (en Tranche Optionnelle) - 4 ans

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : CHEMIN RURAL 13

Lieu-dit : DOLLEMARD

Localité : LE HAVRE

Code postal : 7 6 6 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 0 ° 0 4 ' 2 0 " 6 Lat. : 4 9 ° 3 1 ' 4 4 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 0 4 ' 2 6 " 5 Lat. : 4 9 ° 3 1 ' 5 8 " 9

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 0 4 ' 1 0 " 2 Lat. : 4 9 ° 3 1 ' 2 7 " 7

Communes traversées :

LE HAVRE

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Le Havre - secteur NPbl : secteur aux abords des falaises de DOLLEMARD correspondant à la bande littorale dans laquelle l'urbanisation est interdite

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF Terrestre de type 1 : Les Falaises de la Grande Mare ZNIEFF Terrestre de type 2 : Le Littoral du Havre à Antifer ZNIEFF Marine de type 1 : Platier rocheux de la Point de Caux ZNIEFF Marine de type 2 : Baie de Seine orientale
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Ville du Havre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	À la suite des investigations pédologiques des terrains menées en mars 2024 par ECOSPHERE, aucune surface n'est définie règlementairement en zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La Commune de Le Havre est en partie couverte par : - PPRL par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine (PANES) Du Havre à Tancarville; - PPRT ZI HAVRE. **Le projet est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRL PANES et du PPRT ZI HAVRE**
	☒	☐	Arrêté d'approbation du PPRL du 1er juillet 2022 Arrêté d'approbation du PPRT ZI du Havre du 17 octobre 2016 Arrêté d'approbation de modification du PPRT ZI du Havre du 26 janvier 2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Décharge côtière Dollemard (BASIAS n° HNO7603640)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura 2000 Littoral Cauchois (FR 2300139), Site d'Importance Communautaire au titre de la Directive Habitats : 0 m
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet de réhabilitation des Falaises de DOLLEMARD est situé en dehors du périmètre du Site Classé n° 76 202 000 du « Cap de la Hève et de la plage de Sainte-Adresse » : à 590m au Nord

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvements d'eau : - par adduction pour la consommation domestique de la base-vie (eau potable, douches, réfectoire, etc.) représentant plusieurs centaines de litres par jour; - par forage pour l'alimentation d'appoint du process de lavage des déchets en haut de falaise (<1m3/jour). **Incidence faible et temporaire**
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'opération de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD représente un tonnage de 361 629 T (en Tranche Ferme) et 182 556 T (en Tranche Optionnelle) de déchets à terrasser répartis sur 1km, puis à trier, à laver, à valoriser ou à évacuer hors site. Les matériaux valorisables remis en place in-situ pour réaménagement du site représentent un tonnage de l'ordre de 130 000 T en Tranche ferme et 60 000 T en Tranche Optionnelle
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	X		Les installations de chantier nécessaires à la réalisation des travaux seront raccordées au réseau d'adduction d'eau potable et disposeront d'un équipement de collecte des eaux usées spécifique (fosse toutes eaux étanche et contrat de maintenance de pompage et d'évacuation des eaux usées vers station d'épuration) **Incidence faible**
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Perturbations temporaires des travaux sur les habitats et espèces présentes sur le site **Incidences négatives faibles** Renaturation progressive des falaises sur 4 ans avec un gain écologique sur les habitats et espèces à l'issue des travaux **Incidences positives fortes**
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	X		Site Natura 2000 Littoral Cauchois (FR 2300139), Site d'Importance Communautaire au titre de la Directive Habitats
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		- Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) : non concerné - Canalisations de transport de matières dangereuses : non concerné - Risque de pollution des sols lié aux anciennes décharges : **concerné** **Le projet de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD consiste à supprimer le risque de pollution des sols et de pollution marine historiques**
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		- Risque séisme (très faible sur site de projet) ; - Risque d'inondation (zone de projet située en dehors des zones d'aléa inondation par remontée de nappes) ; - Risque côtier (par submersion marine) ; - Risque Radon (faible sur site de projet) ; - Risque de retrait gonflement des argiles (faible à modéré sur site de projet) ; - Risques de mouvements de terrain (recul du trait de côte et des falaises). **Dans sa phase préparatoire, le projet de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD prévoit des investigations géotechniques et de stabilité de contrôle pour limiter les incidences négatives des travaux sur les falaises**
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	X		Risque sanitaire par pollution aux hydrocarbures et en cas de pollution par déversement accidentel. Les mesures réductrices seront décrites dans le rapport d'accompagnement. **L'incidence est faible et temporaire**
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X		Un plan de contrôle de prévention spécifique aux risques sanitaires (présence d'amiante, pyrotechnique, polluants chimiques...) sera mis en oeuvre durant toute la durée du chantier. **L'incidence est faible et temporaire**

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		Circulation des engins lourds lors des différentes phases de travaux de préparation et de réhabilitation. Ces déplacements se limiteront aux limites de la zone des anciennes décharges pendant la phase de travaux. La logistique (carburant et nécessaire de vie/travail) engendrera des trafics routiers une à deux fois par semaine entre la Ville du Havre et la zone des anciennes décharges de DOLLEMARD. **L'incidence sera faible et temporaire**
	Est-il source de bruit ?	X		Le bruit sera généré par les moteurs thermiques (pelles, groupes, pompes, ...). Les travaux s'effectueront la journée entre 7h et 20h. Le transport logistique générera des nuisances sonores ponctuelles. **L'incidence sera faible et temporaire**
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		Les engins lourds de travaux de terrassement engendreront des vibrations localement lors de leur circulation sur le chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		Seulement sur le chantier (travaux de jour) en période hivernale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air correspondent aux gaz d'échappement des camions, des engins de travaux, des pelles mécaniques, des motopompes et des groupes électrogènes. L'émission de gaz d'échappement sera conforme aux obligations réglmementaires (moteurs aux normes CE).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		X	
	Si oui, dans quel milieu ?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'opération de résorption des anciennes décharges prévoit de trier, laver, valoriser et évacuer des déchets historiques du du site, selon leur différentes typologies et de restaurer les espaces naturels de falaises aujourd'hui occupés par ces déchets . **L'incidence sera positive et forte pour l'environnement**
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Prévention des services archéologiques en cas de découverte fortuite. Lors des travaux, l'incidence paysagère des installations temporaires sera modérée **A l'issue des travaux de réhabilitation et de renaturation des falaises des anciennes décharges de DOLLEMARD, l'incidence paysagère du projet sera positive et forte**
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont décrites dans l'annexe n°8 jointe au CERFA et traitant de ces éléments.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réhabilitation des anciennes décharges du Dollemard, c'est l'ambition de réparer, reconquérir et pérenniser le littoral de la ville du Havre.

L'opération de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD correspond à la réalisation d'un chantier présentant un impact environnemental le plus faible possible et répondant au critère « zéro rejet en mer de microplastiques » afin d'intervenir le plus rapidement possible pour stopper les pollutions diffuses des déchets vers la mer et de restituer les falaises à leur habitat et paysage naturel d'origine. En effet, les emports de déchets issus des anciennes décharges représentant plusieurs milliers de m3 par an s'accélèrent désormais au même rythme que l'érosion côtière imposant un démarrage de l'opération de résorption dans les meilleurs délais. Les incidences générées par ce projet seront essentiellement liées à la phase travaux et par conséquent limitées à la durée du chantier. Les incidences environnementales et écologiques à terme des travaux de réhabilitation des anciennes décharges de DOLLEMARD seront positives par la restitution de falaises renaturées favorables à la biodiversité. Compte tenu de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi prévues, un gain écologique substantiel est attendu. A ce titre et au regard de l'ensemble des différentes études préventives menées, et des mesures ERAS et compensatoires retenues et qui seront reprises dans les différents dossiers administratifs, nous considérons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 : Rapport d'accompagnement au CERFA N°14734 * 04	☑
2	Annexe 9 : Rapport d'évaluation écologique (ECOSPHERE)	☑
3	Annexe 10 : Note Filières de valorisation des déchets (SOSED)	☑
4	Annexe 11 : Note Gestion des eaux (SOLREM)	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables [X]

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Nom BROUDIC

Prénom Kenny

Qualité du signataire Directeur Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage (DAMO)

À LE HAVRE

Fait le 1 0 / 0 2 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)